SARL CAMPING EN CHON LES PINS** ☆
CALME - CONFORT - LOISIRS - PISCINE
600 Chemin d'En Chon 40600 BISCARROSSE Lac
Tél. : 05.58.78.16.00
www.campingenchonlespins.com
Email: contact@campingenchonlespins.com
N°SIRET: 438 077 117 000 10

DEMANDE DE RESERVATION

Nom :……
Prénom :……..Date de naissance (impérative)……
Profession :……
Adresse :……
Ville :……..Code Postal :……
Tél. :……Mail :……Nationalité :……

NOMS ACCOMPAGNANTS	PRENOM	Date de naissance

Voiture :……Immatriculation :……
Marque :……Couleur :……
Animal : Genre :……Nom :……Date de vaccination :……
PERIODE DE RESERVATION : du :……au :……

☐ **CHALET** ☐ **MOBIL HOME** ☐ **EMPLACEMENT NU**
☐ **Avec caravane : longueur :**
☐ **Avec tente : longueur :**
Electricité : avec ☐ sans ☐

ACOMPTE (montant à multiplier par nombre de semaine) **RESERVATION MINIMUM 7NUITS**

CHALET	**MOBIL HOME**	**EMPLACEMENT NU**
☐ **250 euros**	☐ **250 euros**	☐ **100 euros**

CONDITIONS GENERALES

Il est interdit de sous louer ou céder à un tiers.
En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront au camping.
Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du tribunal de Mont de Marsan.

IMPORTANT : En cas d'annulation, les sommes versées restent acquises au camping.

Possibilité de souscrire une assurance annulation le jour de la réservation (Voir sur notre site internet).

En cas de panne ou de léger contretemps et, sauf avis contraire de votre part, le versement de l'acompte vous assure le maintien de la réservation 24 heures après la date prévue de votre arrivée. Cet accord a valeur de contrat et engage les deux parties.

Il est établi en deux exemplaires : le demandeur complète et signe les deux exemplaires de réservation ainsi que deux exemplaires du règlement intérieur du camping après en avoir pris connaissance et les renvois accompagnés de la somme correspondante, au camping qui lui retourne un exemplaire signé pour confirmation.

Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.

En cas de départ anticipé, quel qu'en soit le motif, la totalité du séjour réservé sera due au camping. Toute modification pouvant entraîner ou non une variation du montant du séjour doit être signalée à l'arrivée.

Toute demande de location sera accompagnée d'un acompte dont le montant est fixé sur le bon de réservation.

L'emplacement campeur sera disponible à partir de 11 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 11 heures le jour du départ.

CLAUSES PARTICULIERES LOCATIONS D'HEBERGEMENT

Pour les locations de mobil-homes et chalets, une caution de 400 euros est demandée à l'entrée pour couvrir les éventuels dégâts plus 50 euros de ménage. Celles-ci vous seront restituées dans les dix jours suivants votre départ. Ces cautions ne constituent pas une limite de responsabilité. **Les mobil-homes ou chalets doivent être laissés propres. Dans le cas contraire, la caution de 50 euros sera conservée.**

Un aspirateur est à votre disposition à l'accueil.

Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible quelque soit le motif.

La location du mobil-home ou chalet n'est consentie que par période d'une semaine complète : du samedi 15 heures au samedi entre 8 heures à 10 heures au plus tard selon horaire inventaire.

REGLEMENT INTERIEUR

Le locataire reconnait avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur et s'engage à le respecter.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions de réservation et de location. Pour que cette location soit définitive, elle doit être obligatoirement accompagnée d'un acompte.

Fait à……

Le……..2019 en deux exemplaires **CAMPING EN CHON LES PINS**

LE LOCATAIRE **LE LOUEUR**